



***Assemblée Générale  
9 octobre 2020 à Vatan***

- ***Election du Comité Directeur du District de l'Indre de Football***
- ***Election de la Délégation du District 36 aux Assemblées Générales de Ligue***



# Election du Comité de Direction

Scrutin de  
liste bloquée



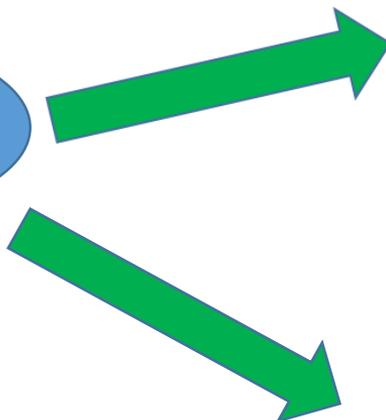
Référentiel :  
Articles 13.3 des Statuts du  
District

# Mode de scrutin

1<sup>er</sup> tour de scrutin



**Si 2 listes** : l'une d'entre elle obtiendra nécessairement la majorité absolue des suffrages exprimés, sauf égalité parfaite



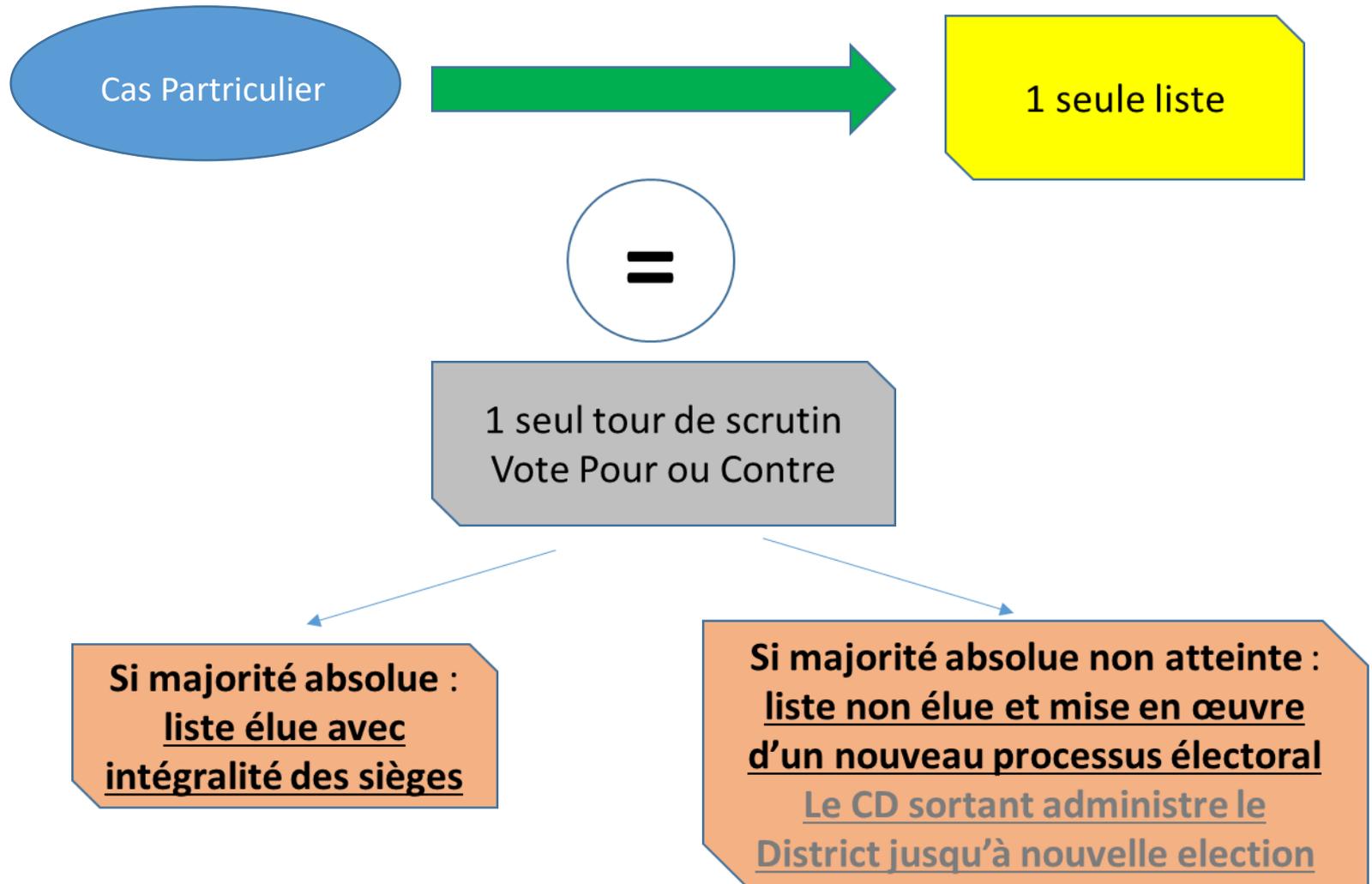
Est élue **la liste** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés avec intégralité des sièges à pourvoir

**Si + 2 listes** : si aucune d'entre elle n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés =  
**organisation d'un 2<sup>nd</sup> tour en présence des 2 listes ayant obtenues le plus grand nombre de suffrages exprimés au 1<sup>er</sup> tour**

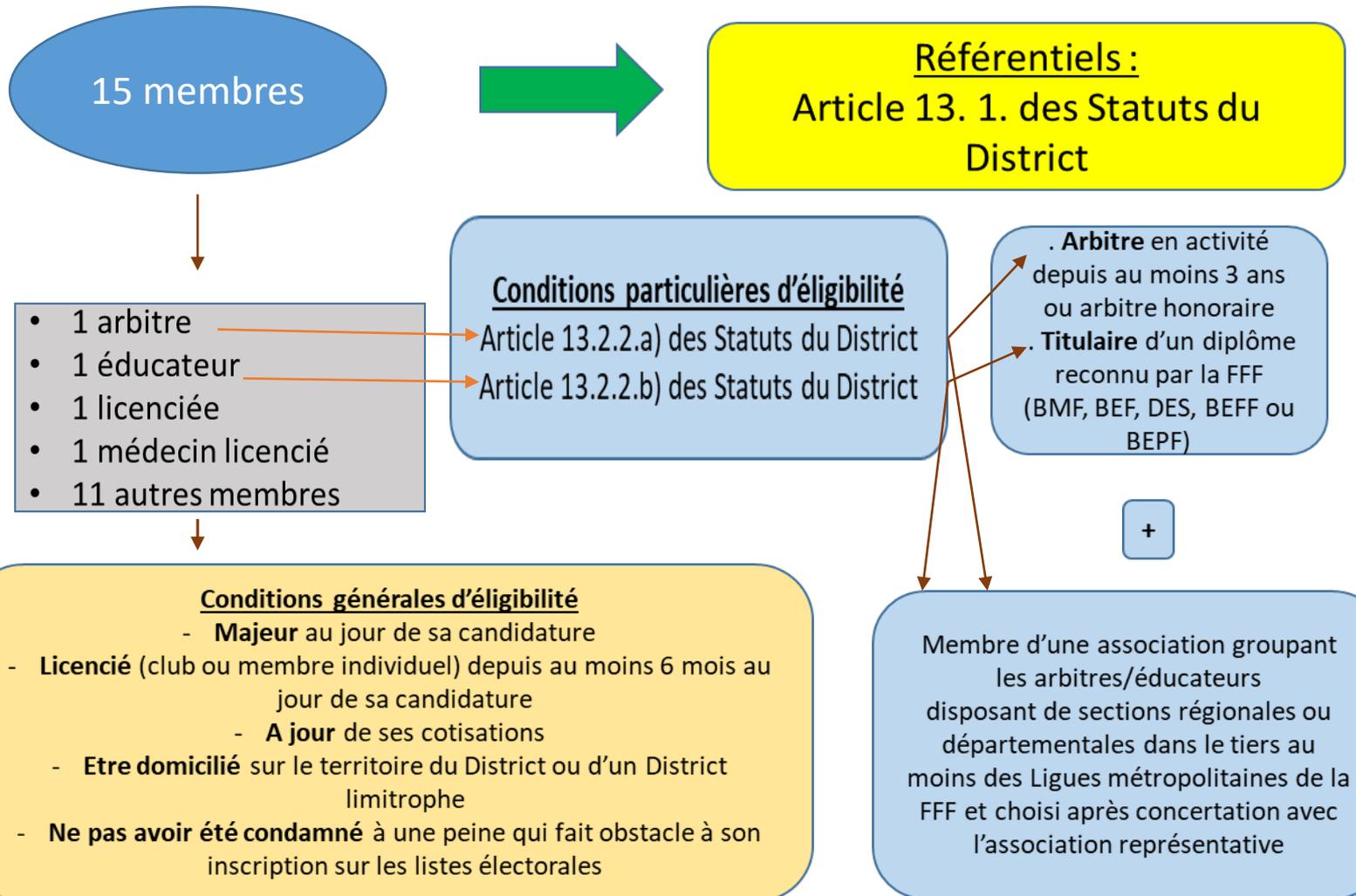
Est élue **la liste** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés avec intégralité des sièges à pourvoir

Rappel : les votes nuls ou blancs ainsi que les abstentions ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés

# Mode de scrutin



# La composition du Comité Directeur





# La déclaration de candidature

Constitution  
du dossier de  
candidature

Les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, doivent être remplies à la date d'envoi de la déclaration de candidature

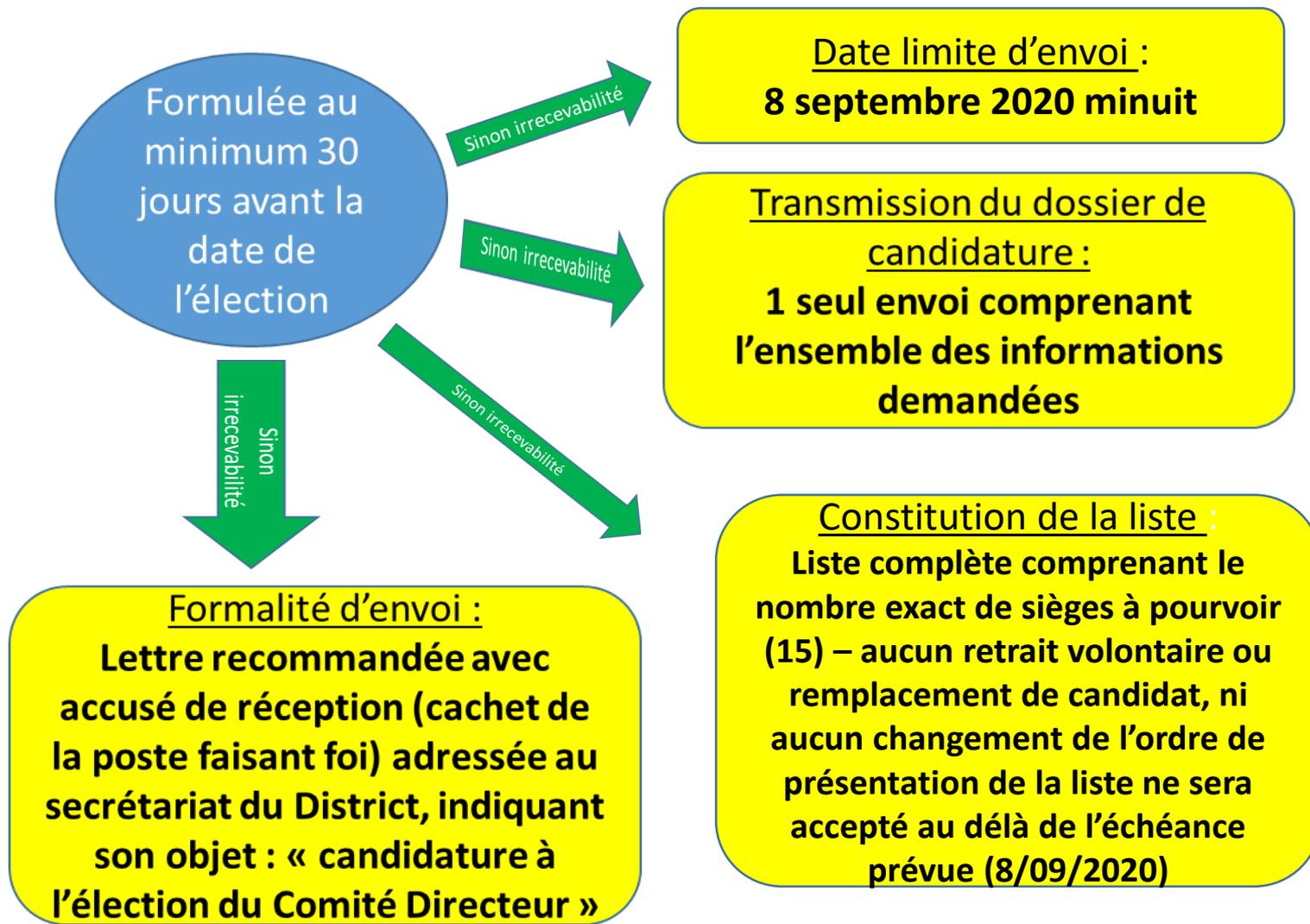
Mise à disposition des  
intéressés sur le site  
internet du District lors de  
l'appel officiel à  
candidature

- Formulaire de déclaration de candidature
- Différents documents devant constituer le dossier  
(tous au format pdf à imprimer, remplir et retourner)

- Déclaration de candidature de liste (à compléter par la tête de liste comportant son nom, prénom, sexe, lieu et date de naissance, adresse)
- Liste des membres remplie et signée par chacun d'eux faisant mention des postes attribués au Président, Secrétaire Général, Trésorier Général et représentants des familles (arbitre, éducateur, licenciée féminine et médecin)
- Déclaration de non-condamnation remplie par chacun des membres de la liste
- Copie de la pièce d'identité de chacun des membres de la liste
- Tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité (arbitre, éducateur)



# La date limite d'envoi de la candidature





# La mission de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

**Vérifie** si chaque candidature respecte :  
- sur la forme, les modalités de déclaration de candidature,  
- sur le fond, l'ensemble des conditions d'éligibilité (générales et particulières)

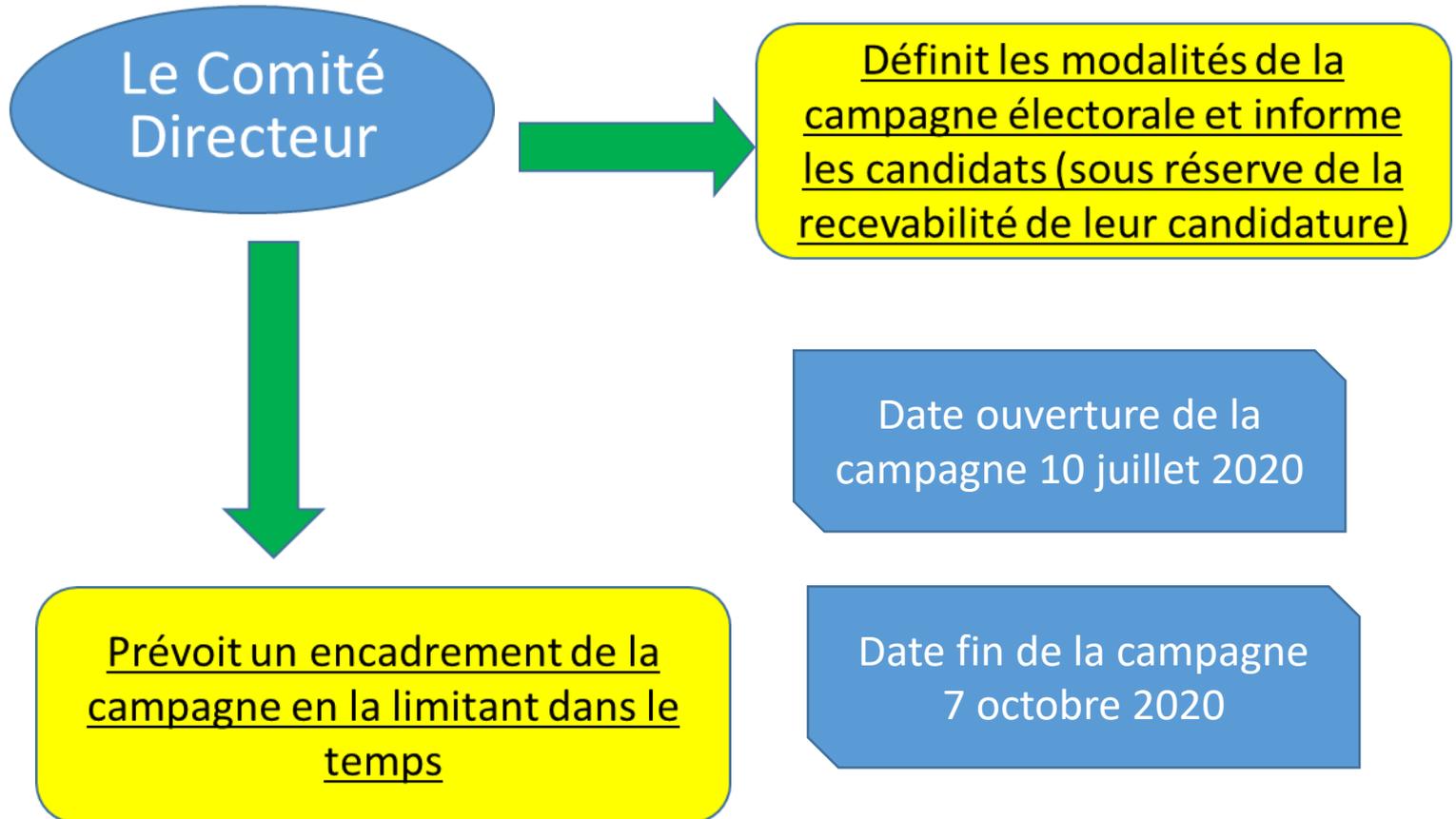
**Se prononce** sur la recevabilité des candidatures en rendant une décision motivée, prise en 1<sup>er</sup> et dernier ressort (procès-verbal notifié à la (aux) tête(s) de liste(s) via Notifoot et publié sur le site Internet du District)

**Délivre** un récépissé de candidature à la (aux) tête(s) de liste(s) jugée recevable

**Contrôle** le déroulement des élections le jour de l'Assemblée Générale



# La Campagne Electorale





## ELECTION DES 12 DELEGUES ET 12 SUPPLEANTS REPRESENTANT LES CLUBS DE DISTRICT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE

### Qui :

Personne licenciée  
dans un club de  
District n'ayant  
aucune équipe  
engagée dans un  
championnat régional  
ou national

### Rôle :

Représenter les  
clubs  
départementaux  
aux Assemblées  
Générales de  
Ligue

### Durée de mandat

#### Mode de scrutin

- 4 ANS (même durée de mandat des Comités de Direction de Ligue et Districts)
- Scrutin plurinominal

### Délégués : titulaires ou suppléants?

Article 12-5-6 des  
Statuts du District de  
l'Indre de Football



## ELECTION DES 12 DELEGUES ET 12 SUPPLEANTS REPRESENTANT LES CLUBS DE DISTRICT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE

Formulée au  
minimum 30  
jours avant la  
date de  
l'élection



Envoi candidature  
individuelle par  
recommandé avec AR  
au District de l'Indre de  
Football  
→ date limite d'envoi le  
08/09/2020



- Art. 13.2** Conditions générales d'éligibilité
- **Majeur** au jour de sa candidature
  - **Licencié** (club ou membre individuel) depuis au moins 6 mois au jour de sa candidature
    - **A jour** de ses cotisations
  - **Etre domicilié** sur le territoire du District ou d'un District limitrophe
  - **Ne pas avoir été condamné** à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales